

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. DESPLAT), M. MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIVES

M. GROUSSET prend la présidence.

21-49 - COMPTE FINANCIER 2020 - ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'éléments détaillés sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'assainissement :

€	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020 - titre 1068	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-162 169,69		748 219,51	586 049,82
Fonctionnement	538 231,45		175 658,22	713 889,67
Total	376 061,76		923 877,73	1 299 939,49

Reste à réaliser en Dépenses	81 626,37
Reste à réaliser en Recettes	193 390,00

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le 22 AVR. 2021

ID : 064-216404301-20210413-21DEL49-DE

Suite à l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 7 avril 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix pour – 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), approuve le compte financier 2020 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 avril 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel GANON



Affiché en Mairie le 22 AVR. 2021